

L'AEPHA et l'égalité hommes-femmes

Le manque d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (AEPHA) affecte les femmes et les filles de manière disproportionnée, pour des raisons à la fois physiologiques et culturelles. Outre le fait que l'AEPHA est nécessaire à l'hygiène menstruelle et à la santé sexuelle et génésique des femmes, l'accès à ces services est également vital à leur émancipation sociale et économique, au fait qu'elles soient égales aux hommes et au respect de leurs droits fondamentaux.

Quelle que soit la forme que prendra le programme de développement post-2015, les décideurs devront répondre aux inégalités persistantes entre hommes et femmes, en défendant les principes d'égalité et de non-discrimination de façon à garantir l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à l'eau et aux installations sanitaires où qu'elles vivent¹.

Les liens entre l'AEPHA et l'égalité des sexes²

Le rôle de l'AEPHA dans la santé maternelle et des nouveaux nés

Les pays où l'on enregistre des taux de mortalité maternelle élevés sont ceux où le poids des maladies infectieuses reste élevé, et où l'information sur les questions de santé ainsi que les services de santé primaire sont difficiles d'accès. Pour réduire la mortalité maternelle et atteindre les objectifs mondiaux visant à mettre fin aux décès évitables chez les enfants³, il est par conséquent crucial d'améliorer l'accès à l'AEPHA et de fournir aux femmes enceintes des services de base et des informations correctes à propos de l'hygiène.

La collecte et le transport de l'eau pendant la grossesse peuvent provoquer des complications pour la femme enceinte et des conséquences sur le plan gynécologique comme un prolapsus utérin⁴. Les femmes qui n'ont pas accès à l'eau potable sont par ailleurs davantage exposées aux risques de maladies d'origine hydrique, comme les infections intestinales parasitaires de type ankylostomiase qui, si elles se produisent au cours de la grossesse, sont associées à un faible poids du bébé à la naissance, à des retards de croissance⁵ et à des hépatites⁶. Des données commencent à émerger selon lesquelles les accouchements qui se déroulent dans un environnement sans eau potable et équipements sanitaires a un impact négatif sur la santé et les chances de survie de la maman et du bébé⁷.

La promotion de l'hygiène et des équipements et articles nécessaires sont des éléments essentiels pour que les accouchements puis l'allaitement se fassent dans de bonnes conditions. Le manque d'eau potable peut être fatal pour les nouveaux nés qui ont besoin d'être nourris avec du lait en poudre pour éviter la transmission du VIH.

Sachant que le manque d'accès à de bonnes conditions d'AEPHA est responsable de la moitié des cas de sous-alimentation dans le monde⁸, élargir l'accès adéquat à ces services de base est une intervention clé pour favoriser une bonne alimentation pendant les 1 000 premiers jours de la vie. C'est une période critique pour le bon état de santé et le développement cognitif et physique futurs du nourrisson⁹.

Le rôle de l'AEPHA dans l'éducation des filles et des adolescentes

Le manque d'accès aux équipements d'AEPHA à la maison et à l'école a aussi un impact négatif sur la scolarisation des enfants, en particulier celle des filles. S'ils doivent passer du temps à aller chercher de l'eau ou à trouver un endroit pour aller déféquer ou faire pipi quelque part, les enfants perdent des occasions d'apprendre. Ce problème concerne tout particulièrement les adolescentes compte tenu des contraintes supplémentaires posées par les règles. Le manque d'accès à l'eau potable et aux sanitaires pendant la journée de classe affecte les conditions d'apprentissage des élèves mais aussi des enseignants.

Les adolescentes sont particulièrement réticentes à utiliser les latrines de l'école si celles-ci ne sont pas propres ou n'offrent pas assez d'intimité, en particulier pendant leurs règles, ce qui a une incidence sur leur assiduité scolaire.

Les questions liées à l'hygiène féminine sont taboues dans de nombreuses cultures et associées à des connotations négatives issues de croyances traditionnelles. Tout programme d'éducation doit inclure des sanitaires séparés pour les garçons et les filles, pleinement accessibles et adaptés aux enfants s'il veut avoir de bons résultats. Sans cela, la stigmatisation – qui est intégrée dès le plus jeune âge – renforce les difficultés liées à la prise en charge de l'hygiène menstruelle chez les populations où il n'y a pas d'installations adéquates, respectueuses de l'intimité et équipées d'un point d'eau¹⁰.

On peut réduire les craintes et la discrimination liées à l'hygiène féminine en sensibilisant les filles et les garçons d'âge scolaire sur ces questions. Il s'agit pour cela de remplacer la honte et le silence associés à ce sujet par la fierté et la confiance en soi, en donnant aux femmes et aux filles les informations nécessaires ainsi que la possibilité de prendre en charge leur hygiène menstruelle de manière hygiénique et avec dignité et en équipant les écoles pour qu'elles puissent se débarrasser des articles d'hygiène menstruelle de façon adéquate¹¹.

Le rôle de l'AEPHA dans la prévention des violences faites aux femmes

Les femmes sont souvent exposées aux risques de harcèlement et de violence lorsqu'elles doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau, utiliser des latrines collectives ou déféquer en pleine nature. Les femmes et les jeunes filles attendent souvent la nuit tombée pour aller faire leurs besoins, ce qui augmente les risques qu'elles soient agressées. Beaucoup préfèrent « se retenir » ou limiter leur consommation de nourriture ou d'eau pour retarder le moment de faire leurs besoins ce qui peut augmenter les risques de contracter des infections urinaires. La honte et le

manque de dignité associés au fait de devoir faire leurs besoins dans la nature affecte aussi leur estime de soi, tout comme le fait de ne pas avoir d'eau pour laver les vêtements et préserver une bonne hygiène corporelle¹².

Le rôle de l'AEPHA dans l'émancipation économique des femmes

Les femmes et les filles effectuent l'essentiel des tâches non rémunérées associées à l'AEPHA à la maison et au sein de leurs communautés. Ces tâches réduisent le temps qu'elles peuvent consacrer à l'éducation, à des activités permettant d'avoir des revenus et aux loisirs. Leur manque d'indépendance sur le plan économique nuit à leur émancipation et perpétue les inégalités entre hommes et femmes.

Lorsqu'elles bénéficient de meilleures conditions d'accès à l'AEPHA, les femmes ont plus de temps à consacrer à des activités génératrices de revenu. Les programmes d'AEPHA permettent aussi de fournir l'eau nécessaire à leurs activités, voire même des opportunités de trouver un emploi. Grâce à un accès plus facile à l'eau, une femme peut par exemple avoir un potager familial qui améliore la sécurité alimentaire de sa famille en lui donnant même la possibilité de gagner un peu d'argent grâce à la revente des surplus qu'elle produit. L'implication des femmes dans les décisions qui ont trait aux ressources en eau et dans les programmes d'AEPHA est également cruciale pour leur émancipation, mais il est important qu'elles ne soient pas surchargées par de nouvelles tâches non rémunérées qui viendraient s'ajouter à toutes celles qu'elles doivent déjà assumer.

Le rôle de l'AEPHA dans la concrétisation des droits des femmes

L'eau et l'assainissement sont reconnus comme des droits fondamentaux et font partie intégrante du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits de base stipulent que l'accès doit être suffisant, accessible, sûr, acceptable et abordable pour chaque individu sans discrimination ; leur non-respect constitue aussi une violation des droits des femmes.

La participation est un élément déterminant du respect de ces droits. Le manque de participation éclairée des femmes aux décisions a pour conséquence la mise en place de services d'AEPHA inadaptés, inaccessibles et inabordables¹³. Les programmes qui incluent les femmes à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et du suivi donnent de meilleurs résultats, sont plus efficaces et plus durables que ceux qui ne mettent pas l'accent sur des processus de participation et de décision équitables.

Les programmes d'AEPHA doivent travailler en collaboration avec d'autres initiatives qui visent à lutter contre les discriminations et les violations des droits des femmes. Ils doivent renforcer les liens entre le droit à l'eau et à l'assainissement et les autres droits dont le droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au travail, aux terres, à la protection contre la violence et à l'information. Permettre aux populations d'accéder à l'information sur leurs droits et les doter des compétences nécessaires pour plaider elles-mêmes pour les faire valoir peut réellement modifier l'équilibre des pouvoirs.

Répondre aux inégalités entre hommes et femmes après 2015

Si des progrès ont été faits vers l'atteinte des OMD, les résultats obtenus n'ont pas été équitables. Cet aspect doit être traité en priorité dans le programme de développement post-2015. On constate toujours de grandes différences entre hommes et femmes dans les milieux pauvres¹⁴. Si les causes premières de ces inégalités sont la discrimination sexuelle et le non-respect des droits fondamentaux, elles sont souvent exacerbées quand la pauvreté se conjugue à d'autres formes d'exclusion comme l'isolement, l'appartenance ethnique, le handicap, une maladie chronique ou l'âge¹⁵.

Pour beaucoup de femmes, la multiplicité des obstacles auxquelles elles sont confrontées se traduit par l'incapacité à pouvoir utiliser les services d'eau et d'assainissement. Ces obstacles peuvent être physiques, institutionnels (comme le manque d'information ou de participation à la formulation des politiques et des programmes), liés aux attitudes (comme la stigmatisation) ou encore économiques (elles n'ont pas les moyens de payer les services). Il est absolument essentiel de se focaliser sur la desserte des populations les plus marginalisées, en mettant en place des services d'AEPHA adaptés, abordables et accessibles et en s'opposant aux législations, politiques, pratiques et croyances discriminatoires qui empêchent certaines personnes d'utiliser les services.

Au niveau du secteur de l'AEPHA, un travail important a été effectué par le comité d'experts du groupe de travail du Programme de suivi commun OMS/UNICEF (JMP) sur l'après-2015 consacré à l'équité et à la lutte contre la discrimination. Celui-ci a présenté une série de cibles et d'indicateurs qui considèrent spécifiquement les problèmes d'inégalités hommes-femmes en lien avec l'AEPHA, notamment la prise en charge de l'hygiène féminine¹⁶.

WaterAid défend la vision d'un accès à l'eau potable et à des conditions d'hygiène et d'assainissement décentes partout et pour tous d'ici 2030 et appelle à la mise en place d'une approche intégrée pour concrétiser cette vision. S'agissant de s'attaquer spécifiquement à l'accès à l'AEPHA et aux inégalités dont souffrent les femmes, nous faisons les principales recommandations suivantes concernant le programme post-2015. Il doit :

- faire en sorte que les cibles axées sur l'élimination des inégalités entre hommes et femmes et sur l'accès à l'AEPHA soient prises en compte dans le cadre d'un objectif de santé, avec une cible visant à accroître l'accès aux toilettes et aux installations sanitaires pour les femmes en âge de procréer ;

- inclure dans un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement des cibles et des indicateurs axés sur la réduction du temps que les femmes et les filles passent à aller chercher de l'eau et un endroit pour déféquer ;
- inclure dans un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement des cibles spécifiques axées sur l'amélioration des conditions d'hygiène, en particulier le lavage de mains et la prise en charge de l'hygiène menstruelle.

La vision de WaterAid pour l'après-2015

Pour WaterAid, l'après-2015 doit prendre la forme d'un programme de développement ambitieux qui réunira les objectifs d'éradication de la pauvreté et de développement durable et reposera sur un partenariat mondial renouvelé permettant de garantir la mobilisation efficace des ressources nécessaires tout en assumant une responsabilité partagée par rapport à l'atteinte des résultats visés. Pour que l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (AEPHA) se concrétise partout et pour tous, ce programme doit :

- 1 Inclure un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement et fixer des cibles ambitieuses pour concrétiser l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030 en privilégiant les aspects suivants ¹⁷:
 - Plus personne ne pratique la défécation à l'air libre ;
 - Chaque individu a accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement où il habite ;
 - Toutes les structures éducatives et de santé bénéficient de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des installations sanitaires ;
 - L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires est durable et les inégalités d'accès ont été progressivement éliminées.
- 2 Reconnaître que l'accès à l'eau et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est une composante essentielle d'une approche intégrée pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités ;
- 3 Reconnaître le fait que l'accès universel à l'AEPHA dépend de l'existence de systèmes permettant de rendre compte concernant la gestion équitable et durable des ressources en eau.

Références

NB : Cette fiche de synthèse est directement basée sur une publication de WaterAid et du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) : WaterAid et WSSCC (2013) *Women and WASH: How can water, sanitation and hygiene help realise women's rights and gender equality*. Elle a été rédigée avec l'aimable coopération des éditeurs.

- ¹ Satterthwaite M et al (2012) *JMP Working Group on Equity and Non-discrimination final report*. Programme de suivi commun OMS/UNICEF
- ² Nous entendons l'expression égalité hommes-femmes comme le fait que les filles, les femmes, les garçons et les hommes aient les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes opportunités.
- ³ Banque mondiale (2012) *Rapport sur le développement dans le monde: Égalité des genres et développement*
- ⁴ Sultana F et Crow B (2000) Water concerns in rural Bangladesh: A gendered perspective. In Pickford J (Ed) *26th WEDC Conference – Water, Sanitation and Hygiene: Challenges of the Millennium, Dhaka, Bangladesh*, p. 416 à 419
- ⁵ Beach et al (1999) Assessment of combined ivermectin and albendazole for treatment of intestinal helminth and wucheraria bancrofti infections in Haitian schoolchildren, *American Journal of Tropical Medicine and Hygiene*, no 60, pp 479-486
- ⁶ OMS/UNICEF (2005) *Water for life: Making it happen*. OMS/UNICEF, Genève, Suisse
- ⁷ Ali T, Fikree F, Rahbar M and Mahmud S (2006) Frequency and determinants of vaginal infection in postpartum period: A crosssectional survey from low socioeconomic settlements, Karachi, Pakistan, *J Pak Med Assoc*, no 56, p. 99 à 103. Consulter aussi : Darmstadt G, Hasan M, Balsara Z, Winch P, Gipson R and Santosham M (2009) Impact of clean delivery-kit use on newborn umbilical cord and maternal puerperal infections in Egypt, *J Health Popul Nutr*, vol 27, no 6, p. 746-54
- ⁸ Organisation mondiale de la santé (2008c) *Safer water, better health: Costs, benefits and sustainability of interventions to protect and promote health*. Consultable sur : http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596435_eng.pdf
- ⁹ Bhutta Z A, Ahmed T, Black R E, Cousens S, Dewey K, Giugliani E, Haider B A, Kirkwood B, Morris S S, Sachdev H P S and Shekar M for the Maternal et Child Undernutrition Study Group (2008) Série publiée par The Lancet sur la sous-nutrition maternelle et des enfants: What works? Interventions for maternal and child undernutrition and survival, *Lancet*, no 371, pp 417-40
- ¹⁰ Fisher J (2006) *For her it's the big issue – Putting women at the centre of water supply, sanitation and hygiene*. WSSCC et WEDC
- ¹¹ House S, Mahon T et Cavill S (2012) *Menstrual hygiene matters – a resource for improving menstrual hygiene around the world*. WaterAid et al
- ¹² International Women's Development Agency and WaterAid (2012) *Now we feel like respected adults – Positive change in gender roles and relations in a Timor L'este WASH programme*. ACFID
- ¹³ Freshwater Action Network (2010) *Rights to water and sanitation, a handbook for activists: Using a human rights approach for advocacy on access to water and sanitation*
- ¹⁴ ONU (2010) *Résolution adoptée lors de la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies*, item 48
- ¹⁵ Rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWater/Pages/SRWaterIndex.aspx
D'autres documents peuvent être consultés sur : www.inclusivewash.org.au/resource-library-gender-women-and-girls
- ¹⁶ Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2012) *Final report of the WHO/UNICEF JMP Post-2015 Equity and Non-discrimination Working Group*. Consultable en anglais à : www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/JMP-END-WG-Final-Report-20120821.pdf
- ¹⁷ Programme de suivi commun OMS/UNICEF. Vision partagée pour la concrétisation progressive du droit à l'eau et à l'assainissement. Consulter www.wssinfo.org/post-2015-monitoring/overview pour le détail des propositions complètes sur les cibles et indicateurs AEPHA post-2015.